



Peut-on avoir plusieurs saisies en même temps pour la meme dette

Par **obese**, le 11/02/2016 à 09:59

Bonjour,

Je viens d'avoir une saisie sur salaires par un bailleur social 4 ans 1/2 après mon expulsion. Le bailleur peut-il, en plus de cette saisie sur salaires, faire une saisie de mes meubles, comptes bancaires, véhicules, etc...

D'avance, merci de votre réponse.

Par **alterego**, le 11/02/2016 à 10:14

Bonjour,

Rien ne le lui interdit.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le 11/02/2016 à 10:18

Bonjour obese,

S votre bailleur social dispose d'un jugement en sa faveur, l'huissier, à qui il a demandé de recouvrer cette dette, peut faire saisie de tout jusqu'à extinction de cette dette, frais d'huissier et intérêts de retard inclus. Ce n'est donc pas le bailleur qui procède à cette saisie mais son huissier.